

Avril - mai - juin 2017

# Le tambourinaire

N°65



## Sommaire

<b>Editorial</b>	<b>2</b>
<b>Carnet</b>	<b>3</b>
<b>Promenades de printemps</b>	<b>4</b>
<b>Code de la route</b>	<b>5</b>
<b>Sources et fontaines</b>	<b>6 - 7</b>
<b>Chroniques mottoises</b>	<b>8</b>
<b>Poésie</b>	<b>9</b>
<b>Chronique d'un jardin</b>	<b>10 - 11</b>
<b>Nouvelles d'hier</b>	<b>12 - 13</b>
<b>Histoires provençales</b>	<b>14 - 15</b>
<b>Page enfants</b>	<b>16</b>
<b>La cuisine drômoise</b>	<b>17</b>
<b>Qui est qui</b>	<b>18</b>
<b>Solutions des jeux</b>	<b>19</b>
<b>Mots croisés</b>	<b>20</b>
<b>Abonnement</b>	<b>15 €</b>
<b>Internet</b>	<b>12 €</b>

# Editorial

Rues et chemins de La Motte : Un patrimoine mis à mal...

Un patrimoine, ce n'est pas seulement les vestiges des constructions du passé, mais c'est aussi des noms de lieux évocateurs de ce passé...

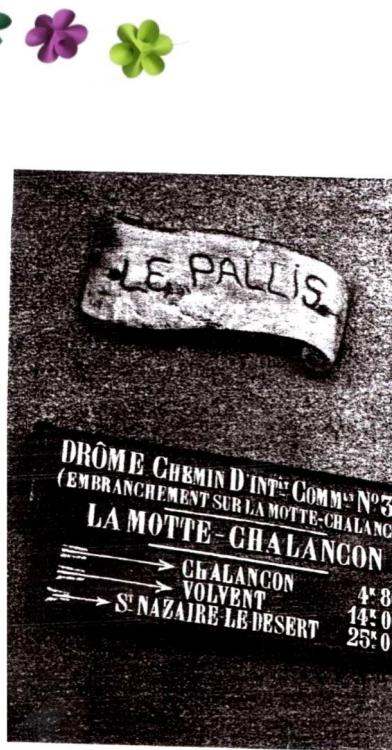
Si la nouvelle dénomination nous est présentée comme devant obéir à un souci de « sécurité et d'efficacité des services », elle n'en constitue pas moins une atteinte irrémédiable à notre patrimoine toponymique.

Si Saint Antoine, Saint Ariès, Fontouvière, sauvent leur peau, par contre d'autres lieux évocateurs de notre passé passent à la trappe sans autre forme de procès :

A la trappe, Sertorin, Bramefaim, La Génine, pour ne citer que ces lieux... A la trappe, le Pallis et son ancien panneau gravé...Le Père Ubu s'est déchainé...

Une interminable « Grand-Rue » (respectons l'orthographe, Messieurs et Mesdemoiselles les « érudits(e)s »)...On écrit « Grand-Rue », tout comme « Grand-Mère » ou Grand-Messe ...). Grand Rue n'est autre chose qu'un barbarisme. Une autre orthographe encore plus évocatrice de notre passé eut été « Grand'Rue... »

A la trappe, la Génine...



La création d'un *déplorable* chemin « chemin du pavillon », précisément celui de Sertorin...

Sans compter des erreurs historiques monumentales, telle le « chemin d'Arnayon » ( et de Gumiane...), qui n'a jamais existé ainsi comme lien de communication entre ces villages en longeant le ruisseau d'Aiguebelle et le plan du Gai... Le véritable chemin d'Arnayon prenait naissance à la sortie de La Motte, rive gauche du ruisseau d'Aiguebelle, traversait ce dernier à gué, longeait le grand mur blanc, traversait le canal du moulin sur un petit pont de dalles, et s'élevait ensuite vers le Col Martin, pour redescendre vers Arnayon puis Gumiane. Ce n'est que bien plus tard, quand on a endigué l'Aiguebelle, le gué étant devenu par trop profond, que l'on posera la plaque bleue sur le mur de la maison Urtin.



Nous l'avons échappé belle : la « calade du Tambourinaire » n'est pas passée à la trappe...Merci, Père Ubu...

Richard Maillot

# Carnet

## Carnet

*Elles nous ont quittées :*

Denise Boyer et Huguette Ponard, en février, petites-filles de Louis Marrou (1852-1941)

Le Tambourinaire présentent leurs sincères condoléances à la famille et amis.



Louis Marrou, une grande figure mottoise, carillonneur à l'église de notre village. C'est à la demande de ses petites-filles que l'une des calades du Bourg fut baptisée « Lou Carreïou » (le passage étroit) : C'était une des ruelles qu'empruntait quotidiennement Louis Marrou.

« 52 ans de garde vigilante au clocher pour vous rappeler les grandes heures de la journée chrétienne...sa mort a été un deuil public mais sa vie reste une belle leçon et un grand exemple » (allocution de M. le Curé de La Motte lors des obsèques de Louis Marrou, Cloches Mottoises, n° 28, novembre décembre 1941)

« Quasimodo était donc carillonneur de Notre-Dame de Paris. Avec le temps, il s'était formé je ne sais quel lien intime qui unissait le sonneur à l'église »

(Victor Hugo, Notre-Dame de Paris, 1832)

## Carnet

*Il est arrivé*



Tony, chez Emmanuelle et Lionel Taxil-Martin, le 9 janvier

*Avec tous nos meilleurs vœux de bonheur*



# Promenades de printemps

Jusqu'au 1er avril inclus ..



La « patinoire » de Valdrôme



Au Pas des Ondes ?



Au Val des Nymphes



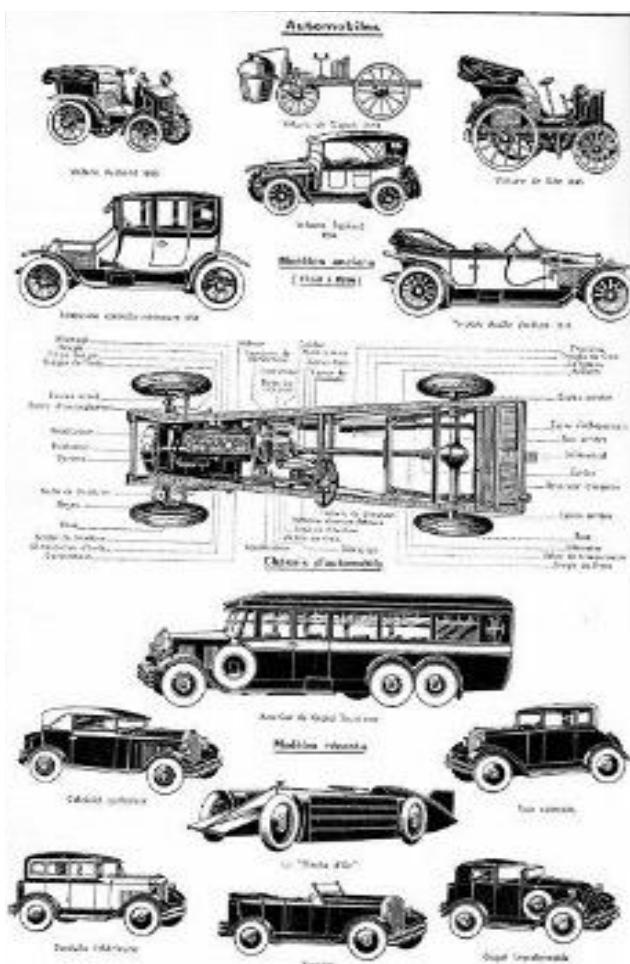
A l'approche des carrières de st Restitut

les cathédrales de Saint Restitut



Sans commentaire

# Code de la route (version 1937)



On appelle ainsi l'ensemble des décrets, arrêtés, circulaires ministérielles (décrets du 31 décembre 1922 et du 19 janvier 1933 principalement) qui régissent l'usage des voies ouvertes à la circulation publique

Le code de la route s'applique à tous les usagers, conducteurs de véhicules et piétons.

Véhicules : largeur maximum 2 m 50. Pour la longueur, celle du chargement ne doit pas dépasser l'arrière du véhicule de plus de 3 m.

Deux freins indépendants, une marche arrière (sauf pour les cyclecars, véhicules de moins de 350 kg à vide)

Deux appareils avertisseurs obligatoires, un de ville, un de route, qui doit être entendu à 100 m.

Deux feux blancs à l'avant, un feu rouge à l'arrière. Les feux blancs doivent éclairer la route à 100 m en marche, mais doivent être réduits pour éviter l'éblouissement. Tout véhicule dépassant 2 m de large doit avoir un indicateur de changement de direction, visible de jour et de nuit, et 2 feux orange déterminant le contour du véhicule la nuit. Tout véhicule traînant une re-

morque doit porter à sa partie supérieure, un triangle bleu foncé sur fond jaune clair.

Identité : Une ou plusieurs plaques portant le numéro d'ordre dans la série, une plaque portant le nom et l'adresse du propriétaire, deux plaques, une à l'avant, une à l'arrière, inamovibles et apparentes portant le numéro d'ordre délivré par les préfectures.

**Tout véhicule doit avoir un conducteur** et, en marche normale, utiliser la partie droite de la chaussée.

Doublement : Avant de doubler, le conducteur doit avertir, s'assurer que la route est libre devant lui et s'écartier largement du véhicule qu'il dépasse.

On appelle croisement toutes bifurcations, croisées de chemins et carrefours. Avant un croisement ou un changement de direction, le conducteur doit ralentir, avertir et pour passer s'assurer qu'il a la priorité.

Priorité : Dans les agglomérations et en dehors des agglomérations, le conducteur est tenu de laisser le passage à un autre conducteur venant de la droite..... Toutefois, en dehors des agglomérations, .....la priorité est à celui qui se trouve sur une voie à grande circulation, signalée par des panneaux et des bandes jaunes tracées sur la route

Il est interdit de couper des cortèges, troupes en marche, enterrements. De plus, les ambulances, les pompiers et divers services municipaux ont la priorité sur tous les autres véhicules

Sur la route, en dehors d'arrêtés spéciaux, la vitesse des véhicules n'excédant pas 300 kg n'est pas limitée.

Il est interdit de stationner à moins de 10 m de toute bifurcation ou croisement, dans un tournant ou une côte ou la distance de visibilité est inférieure à 50 m. Un conducteur ne doit pas abandonner son véhicule sans arrêter le moteur et empêcher un départ spontané

Les manquements aux prescriptions du code de la route sont constatés par les représentants de l'autorité qui dressent contravention. Toute contravention entraîne le paiement d'une amende de taux variable. Certains gendarmes sont autorisés à percevoir cette amende sur le champ, si les délinquants l'acceptent.

Il existait un « permis de conduire obtenu à la suite d'un examen passé devant un ingénieur du service des mines, relatif à la connaissance de ce qui précède...

*C'était tout.....*

# Sources et fontaines (suite)

## L'eau courante à la Motte



La source du Canton

Quelques très anciennes délibérations du conseil municipal :

13 juin 1875 : dépenses relatives aux réparations des fontaines

11 aout 1901 : construction d'un lavoir place du cimetière

14 mars 1911 : construction d'une borne-fontaine place du pont.

Tout ceci suggère que les Mottois devaient se contenter d'aller puiser leur eau à des édifices publics, très vraisemblablement alimentés par l'eau du canal de Rottier.

(1)

En 1914, il apparaît que les foyers mottois ne disposaient pas encore de l'eau sue l'évier. En témoigne cette délibération du conseil municipal, en date du 31 mai 1914, qui s'inquiétait de l'irrégularité du débit des fontaines publiques et de la qualité de l'eau :

*« Monsieur le Maire expose que les canalisations des fontaines publiques laisse beaucoup à désirer et que l'eau manque la plupart du temps aux habitants du village. Il estime que dans l'intérêt public il y aurait lieu de présenter un nouveau projet d'adduction d'eau dans le bourg de La Motte Chalancon. Dans ce but il est nécessaire de faire examiner l'eau que l'on veut capter, aux points de vue géologique, bactériologique et chimique et*

*voter les fonds nécessaires, ne devant pas dépasser 150 francs, (3) pour le paiement des indemnités qui seront dues au géologue et à l'analyste chargés de cet examen. En conséquence, il invite l'assemblée à délibérer à ce sujet »*

(Proposition adoptée à l'unanimité) (2)

On est en mai 1914, à la veille de la guerre : il est probable que les événements ont du être responsables du renvoi de l'exécution du projet aux calendes grecques. On trouve trace d'une seconde délibération du conseil municipal en date du 17 février 1924 : « canalisations des fontaines à refaire »

Il faudra attendre ...1931 ! pour que l'on se préoccupe d'une véritable politique locale de distribution de l'eau potable. Première chose à faire, comme il sied à tout responsable communal, fixer les tarifs !

*« L'an 1931 et le 27 décembre, à 15 heures, le conseil municipal de la commune de La Motte Chalancon s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul Evesque, maire. Monsieur le président expose à l'assemblée qu'il convient de fixer un tarif pour les concessions d'eau et propose de l'établir ainsi qu'il suit :*

*50 francs pour le premier robinet (4) - 40 francs pour le deuxième robinet - 30 francs pour le troisième robinet - 20 francs pour les chasses d'eau Et il invite le conseil à délibérer à ce sujet »*

(Proposition adoptée à l'unanimité) (2)

Cette fois-ci, les choses vont aller très vite : l'eau sera captée à partir de la « source du canton », située près du chemin du même nom, qui montait jusqu'à Saint Antoine et dont l'une des branches continuait jusqu'à Establiet.

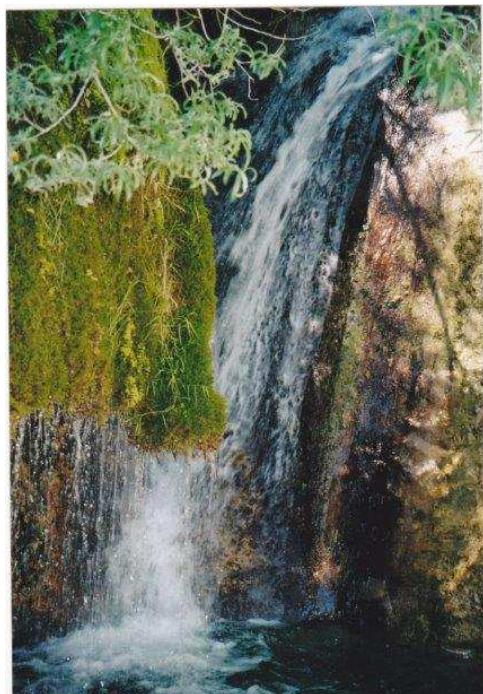
On peut encore voir aujourd'hui le petit bâtiment qui abritait le captage, au terme d'une « promenade » où il vaut mieux se munir d'un sécateur pour venir à bout des épineux qui ont pris possession de ses abords. On pourra effectivement y lire, gravée dans le ciment, la date « 1931 » (5)

Si, auparavant, le dénivelé entre le canal de Sertorin et la place des Aires n'étant que d'une dizaine de mètres, on pouvait se contenter de tuyaux de terre cuite em-

manchés les uns dans les autres, technique compatible avec de faibles pressions. L'eau devait remonter jusqu'au réservoir jouxtant la face Nord de l'église, d'où elle alimentait les fontaines(3).

Avec la mise en service de la source du canton (altitude 590 m), la conduite descendant jusqu'au niveau de la route de Die (550 m) puis remontant jusqu'au réservoir, la pression nécessite l'usage de matériaux supportant de plus fortes pressions, sans doute des tuyaux en fonte.

Après la généralisation de « l'eau sur l'évier », les besoins sans cesse croissants de la population rendirent



La source de Chalancon, le saut de l'Aiguebelle

dante...à Chalancon !

C'est, à peu de choses près, la situation actuelle : Une conduite de fonte captant l'eau à hauteur du Pas de l'Echelle, descendant vers La Motte en suivant le cours de l'Aiguebelle, puis remontant vers la colline de Sertorin en aval du pont sur le ruisseau du Rif. De la colline partaient deux canalisations, l'une vers l'antique réservoir de l'église, l'autre vers le quartier de Bramefaim (site actuel de Clair Matin) et le lieu-dit « Vers Roche »

Et, comme les besoins en eau du village continuèrent à croître, on crut bon de compléter l'alimentation à partir d'un captage au pied de la montagne de la Croix, un

peu en dessous de Saint Antoine...il s'agissait en fait d'un captage très superficiel dans un manteau d'éboulis très sensible aux pollutions engendrées par les déjections animales... et rendant le mélange Saint Antoine-Chalancon impropre à la consommation.



C'est bien 1931 !

On en arrivera très vite à la situation que nous connaissons aujourd'hui : Construction d'un réservoir de plus grande capacité sur la colline de Sertorin, duquel descend la canalisation alimentant le village et ses fontaines, dans de remarquables conditions de « potabilité »...

De nombreux détails nous manquent encore pour préciser les diverses péripéties de cette « saga ». Nous comptons sur les « souvenirs mottois » pour éclairer notre lanterne à ce sujet...

(1) voir notre numéro précédent

(2) voir « le Tambourinaire, n°11, juillet-août 2006

(3) soit environ 500 euros d'aujourd'hui. A comparer à l'euro symbolique demandé il y a quelque temps pour une étude géologique des environs de La Motte, dont les résultats sont restés enfouis dans un tiroir municipal (ndlr)

(4) 50 francs de 1931 correspondent à 30 euros d'aujourd'hui : s'agit-il d'un abonnement annuel ? Dans ce cas, pour une maison équipée de 3 robinets et d'une chasse d'eau, l'abonnement se monterait à 84 euros d'aujourd'hui !

(5) sur la photo, on peut hésiter entre 1931 et 1731 : mais, à cette dernière date, on ne connaît pas encore le béton !

# Chroniques mottoises (suite)

1753-1775

Délibérations consulaires concernant :

Le tarif des amendes à imposer par le garde châtelain : vol de noix, de prunes non entées, de sorbes et de cormes, 3 sols, de noix emportées, 20 sols, de mouches à miel et « buyse », 3 écus (4 mai 1750)



La Motte 1974

L'inondation de la rivière d'Aiguebelle à la suite d'un orage, le traitement d'Aubespine, maître d'école, porté à 75 livres par an (4 septembre 1753)

La garde bourgeoise (\*) pour la conservation des raisins (26 septembre 1756)

La double cense, les cas impériaux (\*) et la régale des eaux réclamée par Marie Thérèse de Laval, dame du lieu, épouse de François de Chastelard, lieutenant-colonel des gardes lorraines (13 février 1757)

La nomination de Magnan, notaire, et de Peyrard, comme recteurs des pauvres ( 21 juin 1764) Les réparations de l'église (23 septembre 1764)

La restauration de la maison acquise d'Arnaud la Tour (12 juin 1768)

Le refus d'un vicaire, la paroisse ayant seulement

200 familles et non 300 (7 août 1774)

Un emprunt pour assurer le ( ?) du marché du samedi accordé par le roi (18 septembre 1775)

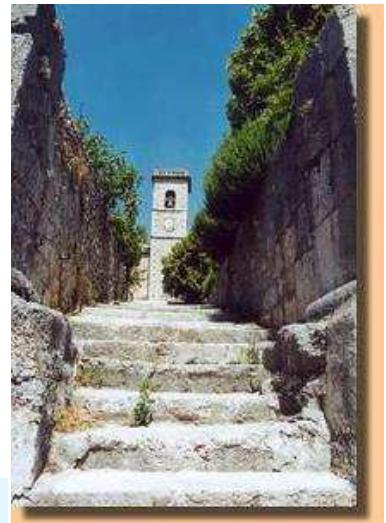
Le paiement de 4 setiers de cosses de blé pour la cense du devès, etc...

Les charges locales de 1737 accusent 100 livres au maître d'école, 50 au garde, etc... celles de 1749, 150 au maître « y ayant 200 habitants », 120 au garde bois, 30 pour le pont, 60 pour les chemins, etc... total : 1514 ; celles de 1758 vont à 496 livres et celles de 1783 à 384. Provisions de l'offre de secrétaire greffier à Jouve, en 1746 ; de lieutenant de châtelain à Bernard, en 1765, etc...

\*Garde-bourgeoise (garde-noble) :

Milice civile organisée à la fin de l'ancien régime par les « bourgeois » qui montent la garde pour défendre les biens et les personnes

\*Cas impériaux : « quand le seigneur était fait prisonnier de guerre, il est obligé de payer la rançon. Ce droit a cessé d'être en usage, parce que, l'on ne paye plus de rançon pour les prisonniers de guerre : on les échange, et quand il y a retour, c'est le Roi qui le paye... si le cas se présentait où le seigneur fait prisonnier fût obligé de payer une rançon, cette taille serait levée sur les vassaux » (in Jean Joseph Julien, nouveau commentaire sur les statuts de Provence, volume 2)



Montée au Fort

# Poésie

« Les marronniers du Luxembourg

Attrapent un soleil manifeste.

J'ai envie de faire l'amour ;

Ordinairement, je me déteste.

Pourquoi tout cet or répandu

Dans les rayons du ciel d'octobre ?

Il faudrait croire qu'on a vécu

Qu'on disparaît, concis et sobre,

Et sans regret. Que de mensonges...

Pourquoi faire croire qu'on est heureux ?

Je me remplis comme une éponge

D'un cafard fin et nauséux. »

*Michel Houellebcq,*

*Renaissance, poème sans titre.*



## MARRONNIERS EN FLEURS

Marronniers quand fait pleuvoir le vent

Vos feux d'artifice muets

Il n'est pas, au pouvoir des oreilles humaines

D'entendre vos corolles s'effeuiller.

Si le cristal exhale sous le doigt

Parfois un chant qui le fêle soudain

Les fleurs, étant de plus subtile essence

Laissent à qui les tue le soin de les pleurer.

Enseignez-moi les vertus du silence,

Et quand la foudre de la mort se sera tue

Calcinés comme vous mais contre un ciel de germes

Nous rirons à jamais des stériles tonnerres.



Théodore de Banville

(1823-1891)

# Chronique d'un jardin

Comme il est triste de se retrouver avec une petite boule de plumes inerte dans la main. Le cou brisé, parfois une goutte de sang au bec, encore tout chaud, ce petit oiseau s'est fracassé contre la vitre. Il leur arrive de survivre, selon la manière dont ils ont heurté cette paroi invisible pour eux, mais s'ils sont blessés et à terre, les prédateurs ne leur laisseront aucune chance de se remettre.

C'est l'un des plus grands problèmes de protection des oiseaux de notre monde civilisé. En effet, si les oiseaux peuvent facilement éviter les obstacles qui se trouvent dans leur environnement ils ne sont pas préparés pour ceux qui sont quasi invisibles comme les baies vitrées de nos maisons.

Les oiseaux possèdent pourtant d'étonnantes capacités, mais inefficaces, face à nos inventions. Chez la plupart des oiseaux, comme la mésange bleue que nous connaissons bien, les yeux sont positionnés sur les côtés de la tête. Cela leur permet une vue à presque 360°. Leur vision stéréoscopique est par contre moins développée. L'orientation chez les oiseaux est surtout visuelle. Leurs yeux sont très développés et indispensables à leur survie. Ils peuvent ainsi reconnaître beaucoup plus vite des ennemis en approche ou des congénères. Il y a toutefois un désavantage : seul un angle assez restreint est couvert par les deux yeux en même temps. Leur vision stéréoscopique et, par là leur perception spatiale, est donc restreinte...

Au niveau de la perception des couleurs, les oiseaux différencient plus finement les nuances de vert. Ils possèdent en outre un quatrième canal de couleur car ils sont capables de voir des UVA. Ainsi, les traces d'urine des campagnols sautent aux yeux des busards, ce qui leur permet de déterminer rapidement si un terrain promet une bonne chasse. Les oiseaux ont beau être parfaitement adaptés à l'environnement naturel, leurs capacités visuelles ne leur permettent malheureusement pas de reconnaître le verre comme obstacle.

La transparence du verre crée un piège : l'oiseau se déplace sans prendre en compte cet obstacle invisible. Il voit à travers la vitre un arbre, le ciel ou un paysage qui lui convient. Il s'y dirige par le chemin

le plus direct et entre en collision avec la surface vitrée. Plus la vitre est transparente et plus sa surface est grande, plus le danger de collision est élevé. Le reflet donne l'illusion d'un endroit où se poser et attire les oiseaux jusqu'au choc.

Le deuxième phénomène est la réflexion. Selon le type de vitre, l'éclairage et les conditions à l'intérieur du bâtiment, l'environnement est plus ou moins fortement et fidèlement réfléchi. Dans la réflexion d'un parc, l'oiseau croit reconnaître un environnement favorable. Il s'y dirige, sans réaliser que ce n'est qu'un reflet. Des miroirs placés dans le paysage ont le même effet.

**Pour éviter les collisions de manière efficace, il faut rendre visibles aux oiseaux les surfaces transparentes.**

Pour ma part, j'ai commencé par dessiner des silhouettes d'oiseaux ailes déployées dans du papier auto adhésif. Puis, à l'occasion des fêtes de fin d'années, nous avons découpé des formes géométriques blanches, enfilées sur un cordon, assez rapprochées et pendues dans l'embrasure des baies. Comme c'étaient efficace pour les oiseaux nous les avons gardés en place de rideaux. En fait, peu importe la forme pourvu qu'elle empêche l'oiseau de se jeter sur nos vitres. Voici quelques conseils :

Vos sujets doivent être le plus contrastant possible avec l'environnement.

Des études ont démontré que les couleurs claires sont celles qui se démarqueront le plus et qui seront les plus visibles pour les oiseaux.

Il faut aussi veiller à ce que le marquage soit le plus couvrant possible. Les petits oiseaux sont capables de voler à travers d'étroites ouvertures comme les branchages (espaces d'un diamètre d'une paume de main).

Réfléchissez au préalable à la disposition de vos silhouettes : elles devront être positionnées en priorité sur la partie haute de la surface vitrée si des obstacles sont apparents au bas de la vitre comme des meubles, plantes vertes ... et ne pas être espacées de plus d'une paume de main.

il y a de jolis décos à inventer par la même occasion; et si vous voulez allez plus vite, la LPO vend des silhouettes toutes prêtes et bien calculées. Quel plaisir alors d'admirer tous ces oiseaux en vol !

Liliane Guidot



**Vous pouvez copier ces silhouettes,  
mais n'oubliez pas : en blanc !**



# Nouvelles d'hier (suite)

## Dans les coulisses du Palais-Bourbon

### Séances de la Chambre des députés au début du XXe siècle

(D'après « Minerva », paru en 1902)

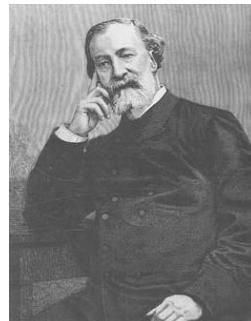


Quel est l'orateur, même de talent, qui n'a pas à son actif une expression malencontreuse ? C'est Tirard, ministre des finances, qui s'écrie : « Allez-vous étayer une réforme sur la désorganisation du marché financier ? » C'est

Fabérot qui dit à ses collègues : « Vous l'auriez votée (la journée de travail de huit heures) si la proposition venait de vous, messieurs du centre, qui naviguez comme des papillons dans les idées politiques. »

Le général Farre ministre de la guerre, accusé de n'avoir pas su assurer, pendant l'expédition de Tunisie, une distribution régulière de pain à nos soldats, s'écrie : « La marche de chaque brigade était suivie d'un four. » Ou encore le ministre Pierre Le-gérand disant : « Les ouvrières en chemises ont toutes les sympathies du ministre. » Jules Simon d'affirmer : « Il est certain, Messieurs, que j'entends des bruits de derrière. » Un député ami de l'agriculture n'a-t-il pas dit un jour : « Messieurs, protéger le porc, c'est nous protéger nous-mêmes. »

La Chambre rit, mais si l'interruption échappée est blessante pour quelqu'un, avec quelle vivacité et parfois avec quelle méchanceté le collègue atteint s'empresse-t-il de répondre ! Jolibois prononce un



Mr Tirard, ministre des finances



Général Farre, ministre de la guerre

long discours. Gatineau lui répond. Il a à peine prononcé quelques paroles que Jolibois l'interrompt pour lui dire : « Vous devriez vous souvenir que si la parole est d'argent, le silence est d'or. » « C'est précisément ce que je me disais, répond Gatineau, tout à l'heure en vous écoutant. » Bourgoin, qui était un savant et qui était en même temps pharmacien, interrompt un de ses collègues. Julien Dumas, qui a la dent mauvaise et qui connaît ses auteurs classiques, dit à l'orateur : « Ne répondez pas, vous savez bien que M. Bourgoin n'a pas l'habitude de s'adresser à des visages. »

Ces interruptions sans doute sont contraires au règlement. Mais comment le président pourrait-il les empêcher ? Autrefois les séances étaient calmes ; aucun bruit, sauf parfois un ronflement, ne venait interrompre l'orateur, et les fonctions du président étaient faciles. Aussi le duc de Morny, au Corps législatif, avait-il l'habitude pendant les séances de dessiner des bonshommes. Gambetta, lui aussi, parfois crayonnait ; mais, détail curieux, il ne crayonnait jamais que des drapeaux qu'il dessinait en cinq traits.

Comme armes défensives le président n'a que le coupe-papier, la sonnette et le règlement. Quand il veut obtenir le silence, il est obligé d'augmenter le bruit. Après avoir vainement usé du coupe-papier et de la sonnette, il ouvre le règlement qui contient une série de pénalités dont quelques-unes entraînent à la fois une amende pécuniaire et l'exclusion temporaire. Le député contre lequel la Chambre a prononcé l'exclusion doit immédiatement quitter la salle des séances. S'il n'obéit pas, le président brûle

ses dernières cartouches, c'est à-dire qu'il se couvre. Immédiatement la séance est suspendue ; tout ce qui se dit ne compte plus, les secrétaires-rédacteurs déposent leur plume, les sténographes rentrent leurs crayons, et l'histoire ignorera toujours — officiellement du moins — les paroles qui à partir de ce moment seront prononcées.

Pour se couvrir, le président, naturellement, met son chapeau sur sa tête. Un jour, Saint-Marc Girardin, dont le chapeau aux larges bords était légendaire, présidait. La discussion s'envenime, on interrompt, on s'interpelle, on crie, on agite les pupitres. Bientôt le tumulte devient tel que les membres du bureau supplient le président de se couvrir. Saint-Marc Girardin n'avait pas son chapeau. Vite on dépêche un garçon à la présidence pour chercher le fameux couvre-chef. Mais en attendant les incidents se multiplient, et de tous côtés retentissent les cris : « Couvrez-vous, couvrez-vous ! »

Le chapeau aux larges bords n'arrivait toujours pas. Un jeune secrétaire offre au vénérable président son chapeau à lui, un chapeau petit, mignon, élégant, à la dernière mode. Saint-Marc Girardin le prend, mais le repousse immédiatement. Son geste faisait facilement comprendre qu'il ne pouvait se décider à mettre sur sa tête un chapeau... si différent du sien. Mais la Chambre insiste, les cris redoublent, et le président, vaincu, prend le chapeau et rapproche de sa tête. Sa figure apparaît tellement transformée qu'un éclat de rire retentit, et la Chambre désarmée se remet au travail.

Si le député contre lequel l'exclusion a été prononcée refuse absolument d'obéir à la loi, le président, après avoir suspendu la séance, fait évacuer les tribunes publiques, puis donne l'ordre au colonel du palais d'enlever le député manu militari et de le conduire au petit local. Ce dernier se compose de deux chambres et d'un cabinet de toilette. Comme ce petit appartement a la prétention déjouer le rôle

de prison, les verres des fenêtres sont dépolis et la porte d'entrée est fermée à clef. Une sentinelle veille à ce que personne n'enfreigne la consigne. Le salon est tendu de tapisseries d'Aubusson défraîchies. Plusieurs députés ont fait connaissance avec le petit local ; quelques-uns même, comme Baudry d'Asson, l'ont habité à diverses reprises ; mais l'internement n'a jamais duré plus de quelques heures, juste le temps nécessaire pour permettre au député puni de maudire ses juges et de reprendre son calme.

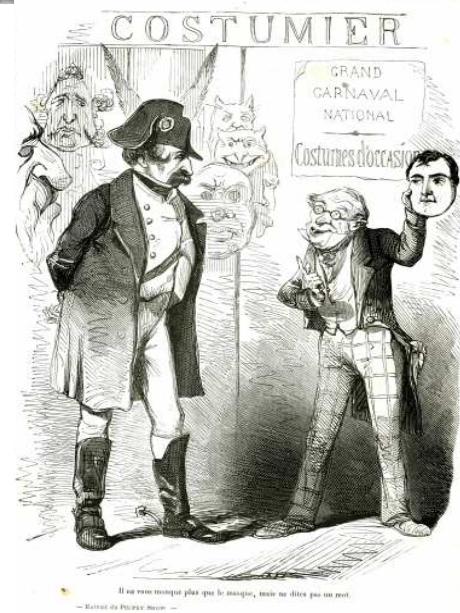


Le Duc de Morny, corps constitutif



(A suivre)

St Marc Girardin



# Histoires provençales (suite)

Ninie amavo ben juga a la mareflo. Se sarie estram-palado jusqu'a la fin di temps, se un jour, uno pi-chouno fiho e m'aquelo maridarie inoucento de soun iage, l'ivie pessuga lou quieu en li disent m'uno lengo pounchudo.

"Non, te voulen plus tu, sies trop vieio."

Tro vieio, Ninie ?! Mai jamai de la vido. Quand fau sounja que devié ague prochi de setento an, lou jour qu'ague l'envejo mai uno envejo demasiado de croumpa uno troutinetto.

E un matin, prenque lou car, touto souletto, coumo uno grando. Ané a Zais per acampa uno troutarello. Quand ague esplica i coumiso d'ou bazar qu'aquel outis ero per elo, e que contavo ben n'en faire si freto, fugue counvidado sus lou champ an'uno demonstracioun publico sus lou couss Mirabeu.

Pauro Ninie, n'en revengue outrado per la bestialita d'un agent de villo, que l'avie passablamen esca-lustrado per causo de la moulounotte de bedigas que s'eron acampa a soun entour, e que geinavon la circulacioun.

Vous demandi un pau!...

"A Z'ais l'ianarai jamais plus. An un gardo qu'es marit coumo la galo. Aqueu d'eisi es pas ensin."

Li gent disien :

"Ninie es uno simplo"

De segur qu'ero simplo. E coumo lou moundre li devie pareisse coumplica.

E piei, quand fugue vieio, ben vieio, malauteje un pau e leu leu, mourigue, senso brut, coumo uno cardarino.

"Laissez venir à moi les petits enfants".

A veses. Lou Creatour sabié ce que fasié en la metten sus terro. E se soun paradis en plen de gent coumo ello, ço deu estre uno miravilio de vieure au paradis.



Ninie aimait beaucoup jouer à la marelle, elle y aurait joué jusqu'à la fin des temps, si un jour, une petite peste avec cette méchanceté innocente de son âge, lui avait rageusement pincé les fesses en lui disant d'un ton courroucé :

"Non ! Toi on ne te veut plus, tu es trop vieille !" Trop vieille, Ninie ? Mais jamais de la vie. Lorsqu'il faut penser qu'elle devait avoir près de soixante ans, le jour où elle eut envie, mais une envie démente de s'acheter une trottinette.

Et un matin, Ninie prit l'autocar, toute seule, comme une grande, pour s'en aller à Aix chercher une trottinette.

Lorsqu'elle eut expliqué aux commises du bazar que ce jouet était pour elle, et qu'elle comptait bien en faire ses dimanches, Ninie fut conviée sur-le-champ à une démonstration publique sur le Cours Mirabeau.

Pauvre Ninie !... Elle en revint outrée par la bestialité d'un agent de ville, qui l'avait passablement malmenée à cause de l'attrouement de badauds hilares qui assistaient à ses ébats, et qui gênaient la circulation.

Je vous demande un peu...

Ninie était navrée.

"A Aix, voyez-vous, je n'irai jamais plus. Ils ont un garde qui est méchant comme une gale. Celui d'ici, il n'est pas comme ça."

Les gens disaient :

"Ninie c'est une simple"

Bien sûr qu'elle était simple. Et comme le Monde devait lui paraître compliqué !.

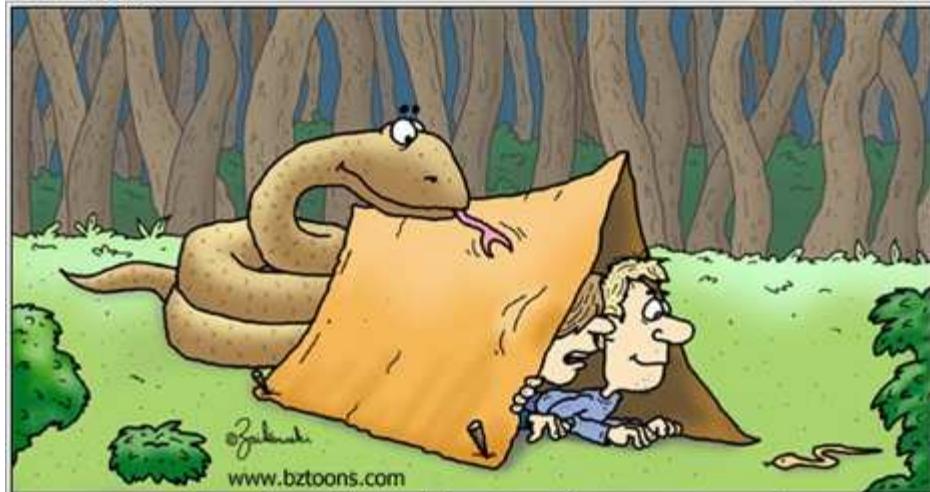
Et puis, lorsqu'elle fut vieille, vieille, très vieille un jour Ninie mourut ; sans bruit, tout doucement comme un chardonneret.

"Laissez venir à moi les petits enfants"

Ah ! Voyez-vous, le Créateur savait ce qu'il faisait en la mettant sur Terre. Et si son Paradis est plein de gens comme elle, ce doit être merveilleux de vivre au Paradis.



# Page enfants

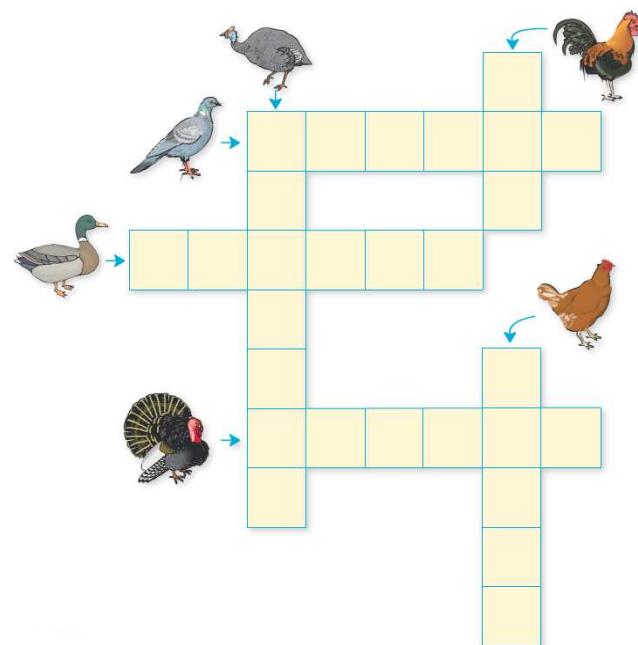
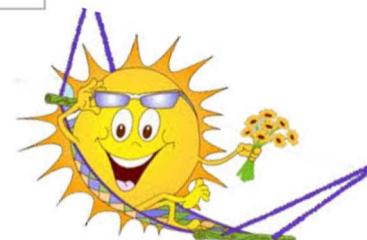


Quel adorable petit serpent !

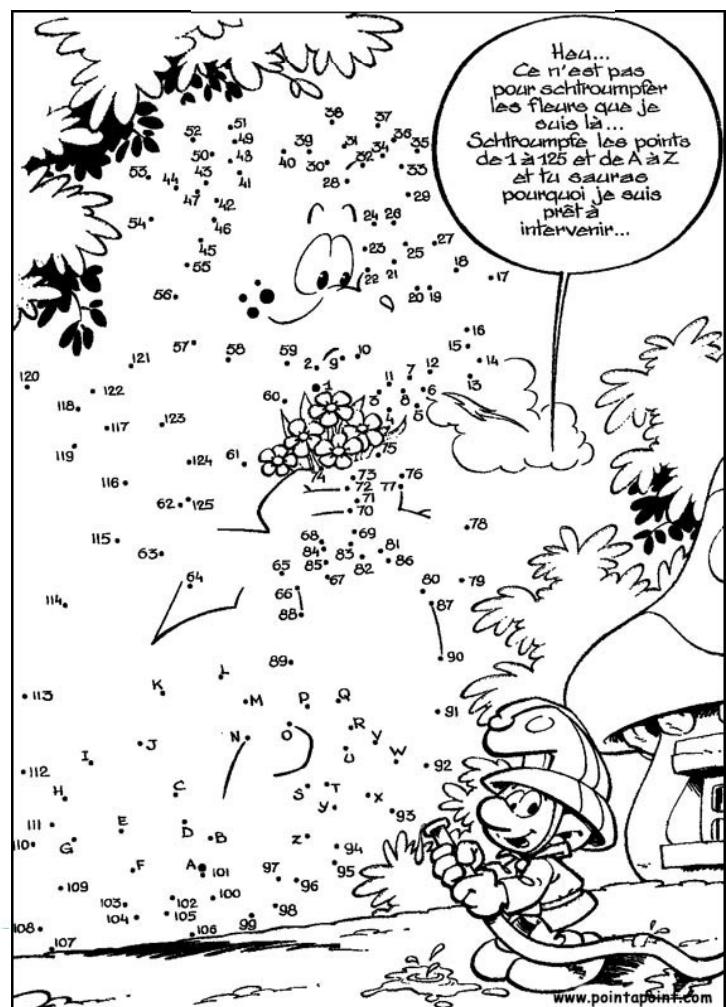
Quel animal a six pattes et marche sur la tête ?

Elle est grande avant d'être petite. qu'est-ce que c'est ?

	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>		
		<b>3</b>		<b>5</b>	
<b>5</b>					
					<b>1</b>
	<b>6</b>		<b>2</b>		
		<b>6</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	



Mots croisés : Les oiseaux de basse cour



# La cuisine Drômoise



## Fausses truffes

2 fromages de chèvre crémeux - 10 cl d'huile d'olive - 50 g d'olives noires - de la tapenade - poivre.

Dans un saladier, travailler à la fourchette les fromages avec l'huile jusqu'à obtenir une pâte homogène.

Poivrer et mettre au frais.

Dénoyer et hacher les olives, les réserver.

Avec la pâte de fromage, confectionner des boules de la grosseur d'une belle noix.

Glisser la tapenade dans chacune de ces noix et refermer.

Rouler chaque boule dans le hachis d'olives.

Les fausses truffes se servent sur un lit de laitue.



## Carré d'agneau du Tricastin

2 carrés d'agneau - 1kg de pommes de terre - 500g de fonds d'artichauts - huile, beurre, ail, persil, sel et poivre.

Faire parer par le boucher 2 carrés d'agnelet.

Saler, poivrer

Badigeonner d'huile d'olive.

Faire cuire sur un feu de bois, si possible .

Couper en grosse julienne des pommes de terre et des fonds d'artichauts. Les faire sauter dans un mélange moitié beurre, moitié huile. Bien assaisonner.

Dresser cette julienne sur un plat de service, et déposer les carrés d'agneau sur ce lit de légumes.

Parsemer au moment de servir, d'une persillade légèrement aillée.

## Thé à la clairette de Die

Pour 8

3 sachets de thé de Ceylan - 3/4 de litres d'eau - 1 bouteille de Clairette brut - 100g de sucre - 1 citron.

Faire infuser le thé dans de l'eau froide toute la nuit à température ambiante.

Filtrer le thé. Sucrer et mettre au réfrigérateur 1h avant de servir.

Ajouter la Clairette bien frappée, un filet de citron et servir sur des cubes de glace.



## Burlat en brioche

250g de farine - 1 sachet de levure - 100g de sucre - 3 œufs - 30cl de crème fraîche. 600g de cerises Burlat.

Casser les œufs dans une terrine et les battre en omelette.

Ajouter la crème sans cesser de battre. Incorporer petit à petit la farine, la levure et le sucre.

Mélanger pour obtenir une pâte bien homogène et lisse.

Verser cet appareil dans un moule à tarte beurré.

Disposer les cerises dénoyautées par-dessus et les enfoncer légèrement dans la pâte.

Laisser reposer 30 minutes.

Cuire 30 minutes à four moyen.

Laisser refroidir et démouler.

# Qui est qui ?



# Solutions du n°64

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	M	O	N	T	E	L	I	M	A	R
B	O	R	D	U	R	E	S		N	E
C	N	D		L	E	N	T	E		S
D	T	I	R	E		T	R	U	C	S
E	A	N	E	T	O		E	L	E	E
F	N	A	N	T	A	I	S	E		N
G	G	I	T	E	S		R	O	T	
H	E	R	E		I	L	E		E	IL
I	L	E		N	E	O	T	T	I	E
J	E	S	S	E	N	T	I	E	L	S

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
A	I	N	T	E	R	N	A	T	I	O	N	A	L	
B	L	O	U	P		A	V	I	N	E	E		I	
C	L	I	R	E	N	T		B	E	A	N	T	E	
D	E	R	Q	U	Y		A	I	X		N	I	S	
E	T		U	R	O	G	R	A	P	H	I	E	S	
F	T	R	O	E	N	E	S		R	E		N	E	
G	R	A	I	S	S		T	I	M	O	N	S		
H	H	E	S	S	E	I	N	I	M	I	T	E		
I	I	E		E	V	E	N	T	R	E		A	N	S
J	J	S	E	S	A	M	E		A	E	T	I	T	E

## Solutions enfants

4	1	5	6	3	2
6	2	3	1	5	4
5	3	2	4	1	6
2	5	4	3	6	1
3	6	1	2	4	5
1	4	6	5	2	3

Quel animal a six pattes et marche sur la tête ?  
Le pou

Elle est grande avant d'être petite. Qu'est-ce que c'est ?  
La bougie



## Qui est qui n° 64

Rang du haut ( en montant de gauche à droite)

Emile Bouchet – Léon Amardeil – ..... Blanc –  
Henri Teyssère – Marie Louise Jean – Andrée  
Amardeil

Milieu : Evelyne Boyer – Emma Boyer – Roger  
Boyer – Louis Boyer – André Ponson – Marais Ro-  
man

En bas (enfants)

Maryse Boyer – Jean Boyer

(juin 1956 : une belle photo de famille !)



Le Tambourinaire - 26470 - La Motte Chalancon

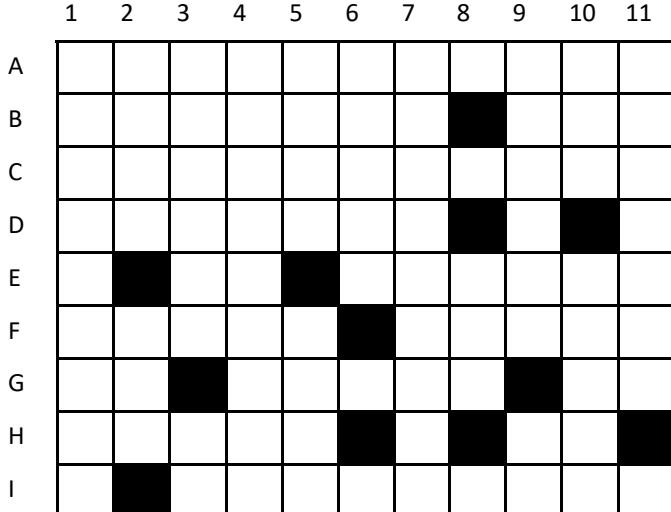
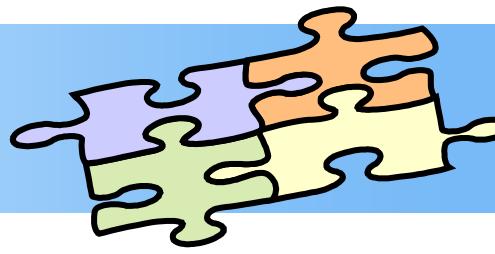
- Tél. 04 75 27 25 02

Mail : tambourinaire.26470@gmail.com - Site :  
letambourinaire.fr

Mise en pages : Liliane Guidot et Marie Pierre  
Maillet

Imprimé par IMPRIMEX, 84500 Bollène - ISSN  
1767 6 7629, tirage 185 exemplaires

# Mots croisés



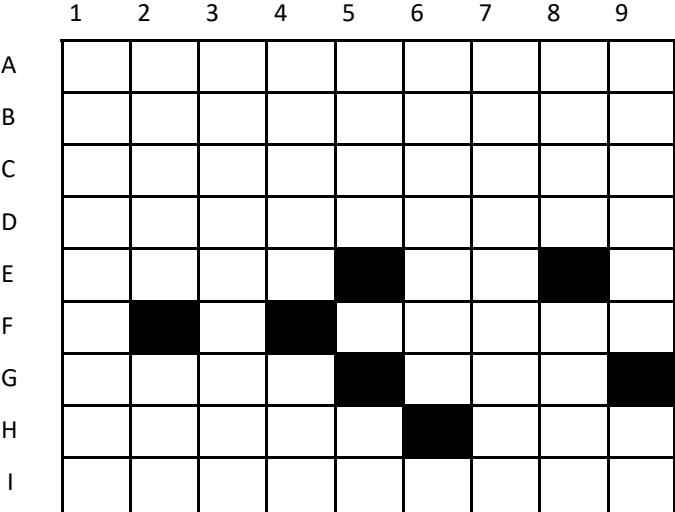
## Horizontalement

- A - Pas très courageux ( trois mots )
- B - Exploita - Carnavalesque
- C - Personnages de la Bohème
- D - Se montrent brillants
- E - Conjonction - Du vent !
- F - Pour humer - Bandé
- G - Vieille ville - File en Belgique - En Bourgogne
- H - Montagne au Venezuela - A l'entendre, c'est une baie
- I - Croisées



## Verticalement

- 1 - Ne saurait être associé à un béret basque
- 2 - De même - Se cultive rapidement
- 3 - Arbre à pain - Arme
- 4 - Votre conscience ne l'est sûrement pas !
- 5 - Le premier - Totale quand elle est noire
- 6 - Compliquée avec le gaz
- 7 - Ce ne sont pas des bonnes à tout faire, mais des hommes
- 8 - Célèbre vaincu
- 9 - Poète immoral, dit-on....
- 10 - Eau de différentes couleurs - Haut personnage... mais pas toujours !
- 11 - Le plus célèbre des polytechniciens



## Horizontalement

- A - Pour un crédit, c'est un gage
- B - Bizarre, bizarre
- C - Règles
- D - Intrinsèque
- E - Peut se comparer au chou - Enfantin
- F - Parfois savantes
- G - Bons à rien - Chevalier ou capitaine, selon le sens
- H - Eau de champagne - A ne pas hausser
- I - Déteste le patinage

## Verticalement

- 1 - Passera sans tarder
- 2 - Oxyde - Une bonne rasade de rhum
- 3 - On y découvre des découvertes
- 4 - Ardente - Monsieur
- 5 - Fit briller en mélangeant - Possessif
- 6 - Libertine chez Colette
- 7 - Délice transalpin
- 8 - Hélicoptères militaires - Petit lyonnais la tête en bas
- 9 - Sans doute déçues - Arrivé